Prison de haute-sécurité de Condé-sur-Sarthe : l’avocate d’un narcotrafiquant de la Dz Mafia écrouée après avoir été accusée de lui avoir servi d’intermédiaire avec l’extérieur

10/07/2026 à 19h20



Il aurait pour habitude de s’entourer de jeunes hommes fragiles, désœuvrés et violents, qu’il utiliserait pour exécuter des opérations criminelles avant, dans certains cas, de les dénoncer aux autorités. C’est le fonctionnement que les enquêteurs attribuent à Hacène Larbi, dit « le H ». Un mode opératoire qui aurait également concerné l’une de ses avocates.

Dans le paysage du narcobanditisme français, Hacène Larbi occupe une position atypique. Il s’est revendiqué à certains moments comme un proche de la DZ Mafia, en évoquant notamment des liens familiaux avec l’un de ses fondateurs, avant de se présenter autrement, comme une sorte d’« autre sorte d’autoentrepreneur » du crime. Les experts considèrent qu’il présente un « trouble de la personnalité psychopathique ». Lui-même affirme avoir « appris à régler ses contentieux par

la violence ».

Détenu depuis 2017, « le H » connaît l'univers carcéral depuis l'âge de 16 ans. C'est depuis sa cellule, où il purge actuellement sa peine, qu'il est soupçonné d'avoir recruté des adolescents pour les transformer en exécutants chargés de meurtres. L'affaire dite « Pépite » en constitue l'épisode le plus marquant.

En octobre 2024, cet adolescent de 14 ans aurait été recruté via Snapchat afin de tuer un homme à Marseille (Bouches-du-Rhône). L'opération devait permettre de venger un autre homme de main de « le H », tué la veille dans un quartier du sud de la ville. Mais le « match retour » imaginé par « le H » ne se déroule pas comme prévu : Pépite abat finalement un chauffeur VTC qui n'était pas visé.

Après les tirs, Hacène Larbi est soupçonné d'avoir appelé les forces de l'ordre depuis sa cellule afin de dénoncer Pépite et d'indiquer que le mineur se trouvait près de la scène de crime. Arrêté sur place, Pépite a ensuite été condamné à dix-huit ans de réclusion.

Une pratique consistant à « cramer » ses complices

Les enquêteurs estiment retrouver un mécanisme comparable dans une autre affaire datant de juin 2023, pour laquelle Hacène Larbi vient d'être condamné à douze ans de prison.

Depuis une cellule de Réau (Seine-et-Marne), il aurait organisé un projet d'assassinat. « Le H » aurait ensuite dénoncé son exécutant, un adolescent de 17 ans, ce qui aurait permis son interpellation par les forces de l'ordre alors qu'il était armé d'un kalachnikov.

Le jeune homme avait trouvé refuge dans un Airbnb loué par « le H ». Pendant l'instruction, il avait adressé une lettre à

la magistrate chargée du dossier pour reconnaître les faits et rappeler son implication de premier plan présumée dans la criminalité organisée.

Cette manière de « cramer » ses complices aurait désormais conduit à la mise en cause d'une nouvelle personne : l'une de ses avocates. Me Caroline S., avocate inscrite au barreau de Créteil (Val-de-Marne), a été mise en examen le 3 juillet pour « participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation de délits punis de dix ans d'emprisonnement et de crimes » ainsi que pour « communication non autorisée avec un détenu par une personne non habilitée à entrer dans un établissement pénitentiaire », selon les déclarations faites mardi par le Parquet national antiterroriste et criminalité organisée (Pnaco).

À l'issue d'un débat différé devant un juge des libertés et de la détention, la pénaliste a été placée en détention provisoire le 7 juillet. Sur son site Internet, elle indique être spécialisée en « droit de la famille, droit pénal et droit commercial ». Elle est soupçonnée d'avoir fait parvenir à des proches et à des complices d'Hacène Larbi des courriers écrits par le détenu.

Le dossier est particulièrement délicat. Il met en évidence les relations parfois risquées pouvant exister entre certains avocats qui maîtrisent peu ce type d'affaires et des figures du crime organisé.

Des confidences à un surveillant et une lettre adressée à un magistrat

Le 1er avril, le détenu âgé de 24 ans échange avec un surveillant de la prison de Condé-sur-Sarthe. Il lui affirme alors avoir une relation amoureuse avec son avocate. La déclaration surprend le gardien, qui se montre sceptique et doute de la véracité de ses propos.

Le lendemain, « le H » lui remet une lettre manuscrite dans laquelle il affirme entretenir une relation avec Me Caroline S. et lui avoir transmis ses courriers.

Mis en examen dans l'affaire Pépite ainsi que pour son implication présumée dans l'attaque d'une prison de la région lyonnaise, Hacène Larbi n'a pas encore été entendu dans ce nouveau volet judiciaire. Sollicitée, une autre avocate de « H » n'a pas souhaité faire de déclaration.

Le Parisien